

Système de gestion des décisions des instances
**Procès-verbal du conseil d'arrondissement
Ville-Marie**

Date de l'assemblée
2005-10-04

Séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 4 octobre 2005, à 19 heures, à la salle du conseil d'arrondissement, 888, boulevard De Maisonneuve Est, 5^e étage, Montréal.

PRÉSENCES : M. Martin Lemay, maire d'arrondissement et conseiller municipal du district de Sainte-Marie;
Mme Louise O'Sullivan, conseillère municipale du district de Peter-McGill;
M. Robert Laramée, conseiller municipal du district de Saint-Jacques;

M. Jean Mercier, directeur d'arrondissement;
Mme Susan McKercher, directrice des Affaires publiques et du greffe, et secrétaire d'arrondissement;
M. Claude Théorêt, chef de la Division du secrétariat et des consultations publiques.

M. Marc Riopel, commandant du poste 21 du Service de police;
M. Daniel Allard, commandat du poste 22 du Service de police.

ASSISTANCE : 102 personnes.

A - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h 10. Il souhaite la bienvenue aux participants, présente les autres membres du conseil et les fonctionnaires présents, et donne des explications quant au fonctionnement du conseil d'arrondissement.

B - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA05 240739

10.01

ORDRE DU JOUR - ADOPTION (1052598144)

Il est proposé par le conseiller Robert Laramée
appuyé par la conseillère Louise O'Sullivan

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 4 octobre 2005 :

- en ajoutant les points suivants :

- 10.07 (6) COMITÉ D'ÉTUDE DES DEMANDES DE DÉMOLITION - RÉUNION
- 15 SEPTEMBRE 2005 - PROCÈS-VERBAL - DÉPÔT (1052598142)
- 10.08 (8) COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - RÉUNION - 15 SEPTEMBRE 2005
- PROCÈS-VERBAL - DÉPÔT (1052598143)
- 20.16 (6) PROJETS DU CHUM ET DU QUARTIER DE LA SANTÉ - ENCADREMENT
ORGANISATIONNEL - APPROBATION (1052593003)
- 20.17 (6) DÉCORATIONS DE NOËL - AVENUE MCGILL COLLEGE - INSTALLATION,
ENTRETIEN ET ENLÈVEMENT - « PLUS QUE NOËL » (26 874,44 \$) (1053922001)

- 20.18 (6) APPUI FINANCIER - CLUB DE SOCCER - LES BOUCANIERS (5 000 \$)
(1053820004)
- 20.19 (7) SURVEILLANCE ARCHÉOLOGIQUE - PARC DES VÉTÉRANS - SOCIÉTÉ
D'ARCHÉOLOGIE CHRONOGRAMME-LAUVERBEC INC. (27 000 \$) (1051089002)
- 20.20 (7) APPUI FINANCIER - PLAN DE VERDISSEMENT DU QUARTIER SAINTE-MARIE
- CENTRE JEAN-CLAUDE MALÉPART (25 000 \$) (1053820005)
- 20.21 (8) TRAVAUX URGENTS - RÉFECTION DU COLLECTEUR D'ÉGOUT - RUE DE
ROUEN, ENTRE LES RUES HOGAN ET WURTELE - CONSTRUCTION BENTECH
INC. (980 000 \$) - DEMANDE AU COMITÉ EXÉCUTIF (1054025006)
- 20.22 (8) APPUI FINANCIER - GROUPE DE RECHERCHE ET D'INTERVENTION SOCIALE
GAIE ET LESBIENNE (500 \$) (1052598151)
- 30.06 (7) DON - DÉCÈS DU PÈRE DE DANIELLE BLAIS, INSPECTRICE - ASSOCIATION DU
DIABÈTE DU QUÉBEC (100 \$) (1050584003)
- 40.16 (6) *(inutilisé)*
- 40.17 (6) RÈGLEMENT - PARC - FERMETURE - RUE MARTINEAU (CÔTÉ NORD, PRÈS DE
LA RUE PANET) - AVIS DE MOTION (1052840069)
- 40.18 (6) CIRCULATION - MOTOCYCLETTES - ÎLE SAINTE-HÉLÈNE (1051007056)
- 40.19 (6) RÈGLEMENT - SUBVENTIONS À LA CONSTRUCTION ET LA RÉNOVATION DE
BÂTIMENTS COMMERCIAUX (CA-24-014) - MODIFICATION - AVIS DE MOTION
(1051383004)
- 40.20 (6) RÈGLEMENT - DÉLÉGATION À L'ARRONDISSEMENT - SUBVENTION À LA
CONSTRUCTION ET À LA RÉNOVATION DE BÂTIMENTS COMMERCIAUX
(03-033) - MODIFICATION - DEMANDE AU CONSEIL DE VILLE (1051383002)
- 40.21 (7) RÈGLEMENT - SUBVENTION À LA RÉNOVATION ET LA TRANSFORMATION DU
MÉTROPOLIS - MODIFICATION - ADOPTION (1050472004)
- 40.22 (7) DÉROGATION MINEURE - DEMANDE - RUES DE BLEURY ET VIGER (COIN
SUD-EST) (1052840062)
- 40.23 (7) PROJET PARTICULIER - 550, RUE PEEL - ADOPTION DU 1^{er} PROJET DE
RÉSOLUTION (1052840060)
- 40.24 (7) PROJET PARTICULIER - 1550, AVENUE PAPINEAU - ADOPTION DU 1^{er} PROJET
DE RÉSOLUTION (1052840064)
- 40.25 (8) ORDONNANCES - SEMAINE DE MODE DE MONTRÉAL (1051383005);

- en retirant le point suivant :

- 40.04 (2) PROJET PARTICULIER - 2365 À 2369, RUE JEAN-LANGLOIS - ADOPTION DU 2^e PROJET DE
RÉSOLUTION.

Adoptée à l'unanimité

C - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE : PÉRIODE D'INTERVENTION DU PUBLIC

- 1001, rues de Bleury et Viger (coin sud-est).

D - DEMANDE D'AUTORISATION D'EXERCER UN USAGE CONDITIONNEL : PÉRIODE D'INTERVENTION DU PUBLIC

Aucune demande.

E - REQUÊTES DU PUBLIC : SUIVI

Aucune requête.

F - PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Le maire annonce à 19 h 25 le début de la période de questions du public. Il rappelle que toute personne désirant poser une question doit s'adresser au maire et mentionner ses nom, prénom et, le cas échéant, le nom de l'organisme qu'elle représente, de même qu'indiquer le membre du conseil à qui s'adresse la question. Il rappelle également que la période de questions du public est d'une durée de 30 minutes.

Nom du demandeur et objet de sa question

Madame Johanne Poulin, Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 301
Période de questions du public : durée et procédure applicable.

Monsieur Normand Winner, Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 301
- Relations de travail entre les contremaîtres et les employés cols bleus : respect mutuel;
- Transfert d'employés cols bleus d'une unité administrative à une autre et travaux confiés à des entreprises privées.

Monsieur Robert Aboukheir
Budget de l'Arrondissement : coûts afférents à la structure administrative et structure salariale applicable aux cadres.

Monsieur Étienne Leprince
Travaux en régie : diminution de leur nombre et mise en disponibilité technique d'employés cols bleus.

Monsieur Sylvain Brousseau
Travaux en régie : disponibilité des équipements pour les réaliser.

Monsieur Serge Bourgon, Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 301
Résidus domestiques dangereux : programme de formation pour les employés et équipements d'entreposage.

Monsieur Michel Arcourt
Travaux d'asphaltage : non-urgence de certains d'entre eux et utilisation de procédés de réparations temporaires.

CA05 240740

SUSPENSION DES DÉLIBÉRATIONS (1052598156)

Il est proposé par le conseiller Robert Laramée
appuyé par la conseillère Louise O'Sullivan

De suspendre les délibérations à 20 h 25 et de les reprendre à 20 h 45.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur Abdelkader Altader
2431, rue Sainte-Catherine Est : état du dossier relatif à des plaintes contre le propriétaire de cet immeuble.

Monsieur Éric Michaud
- Maisons de chambres : nombre d'inspecteurs, fonds pour les aménager et maintien de celles qui existent déjà;
- Supports à bicyclettes sur la rue Sainte-Catherine : pertinence de leur installation et remerciements.

Monsieur Benoît Lacoursière, Comité logement Centre-Sud
Conversion en copropriété divise : adoption de dispositions pour contrer tout échappatoire.

Monsieur Gaétan Roberge, Comité logement Centre-Sud

- Revitalisation urbaine intégrée : raisons de l'abandon du règlement d'emprunt relatif à ce programme;
- CHUM : incidences de son implantation sur la disponibilité de logements et de chambres.

Madame Lise Béland

- Conteneurs à déchets sur le domaine privé : adoption d'une réglementation;
- 1450, rue Sainte-Catherine Est : possibilités que cet immeuble soit occupé par une salle de danse ou une salle de danse de fin de nuit.

Madame Diane Pageau

Parc Hector-Charland : nettoyage de graffitis.

Monsieur Jean Giguère, Corporation de promotion et de développement Lincoln-Tupper

Plan opération commerce : budget disponible.

Le maire met fin à la période de questions du public à 21 h 30, après avoir entendu 14 personnes sur les 15 inscrites (1 personne n'a pas répondu à l'appel de son nom).

G - PÉRIODE DE QUESTIONS ET D'INFORMATION DES CONSEILLERS

Aucune question.

CA05 240741

SUSPENSION DES DÉLIBÉRATIONS (1052598156)

Il est proposé par le conseiller Robert Laramée
appuyé par la conseillère Louise O'Sullivan

De suspendre les délibérations à 21 h 35 et de les reprendre à 21 h 45.

Adoptée à l'unanimité

H - DÉPÔT DE DOCUMENTS PAR LE SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT

Aucun document.

I - DOSSIERS À L'ÉTUDE

CA05 240742

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - RÉUNION - 18 AOÛT 2005 - PROCÈS-VERBAL - DÉPÔT **10.02**
(1052598134)

Il est proposé par le conseiller Robert Laramée
appuyé par la conseillère Louise O'Sullivan

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 18 août 2005.

Adoptée à l'unanimité

CA05 240743

RÉUNION, POUR ADOPTION, D'ARTICLES DE L'ORDRE DU JOUR (1052598157)

Il est proposé par le conseiller Robert Laramée
appuyé par la conseillère Louise O'Sullivan

De réunir, pour adoption, les articles 10.03 à 10.08 (8) de l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité

CA05 240744

10.03

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION - 6 SEPTEMBRE 2005 - PROCÈS-VERBAL - DÉPÔT
(1052598141)

Il est proposé par le conseiller Robert Laramée
appuyé par la conseillère Louise O'Sullivan

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 6 septembre 2005 relativement à 2 projets particuliers (1052840036, 1052840039).

Adoptée à l'unanimité

CA05 240745

10.04

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT - SÉANCE ORDINAIRE - 6 SEPTEMBRE 2005 - PROCÈS-VERBAL - ADOPTION (1052598147)

Il est proposé par le conseiller Robert Laramée
appuyé par la conseillère Louise O'Sullivan

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 6 septembre 2005, tel que préparé par le secrétaire d'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité

CA05 240746

10.05

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT - SÉANCE SPÉCIALE - 12 SEPTEMBRE 2005 - PROCÈS-VERBAL - ADOPTION (1052598148)

Il est proposé par le conseiller Robert Laramée
appuyé par la conseillère Louise O'Sullivan

D'adopter le procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'arrondissement tenue le 12 septembre 2005, tel que préparé par le secrétaire d'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité

CA05 240747

10.06 (4)

COMITÉ D'ÉTUDE DES DEMANDES DE DÉMOLITION - RÉUNION - 4 AOÛT 2005 - PROCÈS-VERBAL RÉVISÉ - DÉPÔT (1052598120)

Attendu que le procès-verbal de la réunion du Comité d'étude des demandes de démolition tenue le 4 août 2005, qu'ont signé son président et son secrétaire le 9 août 2005 et dont le dépôt a été fait lors du conseil du 6 septembre 2005 (CA05 240628), n'était pas complet;

Attendu que les membres concernés du Comité d'étude des demandes de démolition ont été informés de cette situation;

Attendu que le secrétaire et le président lors de cette réunion du comité ont préparé et signé, le 28 septembre 2005, un procès-verbal révisé :

Il est proposé par le conseiller Robnert Laramée
appuyé par la conseillère Louise O'Sullivan

De prendre acte du dépôt du procès-verbal révisé de la réunion du Comité d'étude des demandes de démolition tenue le 4 août 2005 qu'ont signé son président et son secrétaire le 28 septembre 2005.

Adoptée à l'unanimité

CA05 240748

10.07 (6)

COMITÉ D'ÉTUDE DES DEMANDES DE DÉMOLITION - RÉUNION - 15 SEPTEMBRE 2005 - PROCÈS-VERBAL - DÉPÔT (1052598142)

Il est proposé par le conseiller Robert Laramée
appuyé par la conseillère Louise O'Sullivan

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité d'étude des demandes de démolition tenue le 15 septembre 2005.

Adoptée à l'unanimité

CA05 240749

10.08 (8)

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - RÉUNION - 15 SEPTEMBRE 2005 - PROCÈS-VERBAL - DÉPÔT (1052598143)

Il est proposé par le conseiller Robert Laramée
appuyé par la conseillère Louise O'Sullivan

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 15 septembre 2005.

Adoptée à l'unanimité

CA05 240750

12.01

COMITÉ SPÉCIAL SUR LE DÉVELOPPEMENT DES TERRAINS OCCUPÉS À DES FINS DE STATIONNEMENT COMMERCIAL EXTÉRIEUR - RAPPORT (1052598145)

Attendu que le conseiller Robert Laramée, président du comité spécial sur le développement des terrains occupés à des fins de stationnement commercial extérieur, doit faire un rapport sur l'état d'avancement des travaux ou déposer le procès-verbal des réunions tenues au cours du mois à chaque séance ordinaire du conseil d'arrondissement (règlement CA-24-001) :

Il est proposé par le conseiller Martin Lemay
appuyé par la conseillère Louise O'Sullivan

De prendre acte du rapport verbal du président de ce comité.

Adoptée à l'unanimité

CA05 240751

12.02

COMITÉ SPÉCIAL SUR LE CENTRE-VILLE - RAPPORT (1052598146)

Attendu que la conseillère Louise O'Sullivan, présidente du comité spécial sur le centre-ville, doit faire un rapport sur l'état d'avancement des travaux ou déposer le procès-verbal des réunions tenues au cours du mois à chaque séance ordinaire du conseil d'arrondissement (règlement CA-24-001) :

Il est proposé par le conseiller Robert Laramée
appuyé par le conseiller Martin Lemay

De prendre acte du rapport verbal de la présidente de ce comité à l'effet qu'aucune réunion n'a eu lieu.

Adoptée à l'unanimité

CA05 240752

RÉUNION, POUR ADOPTION, D'ARTICLES DE L'ORDRE DU JOUR (1052598157)

Il est proposé par le conseiller Robert Laramée
appuyé par la conseillère Louise O'Sullivan

De réunir, pour adoption, les articles 20.01 à 20.09 (3) de l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité

CA05 240753

20.01

RECONSTRUCTION D'UN ÉGOUT COMBINÉ ET D'UNE CONDUITE D'EAU SECONDAIRE - CHEMIN TRAFALGAR - EXCAVATIONS SUPER INC. - DÉPENSES ADDITIONNELLES (17 269,45 \$) (1054017006)

Attendu que des modifications ont été apportées à la description des travaux visés par la résolution CA03 240564 (1031058058);

Il est proposé par le conseiller Robert Laramée
appuyé par la conseillère Louise O'Sullivan

D'autoriser le transfert de 17 269,45 \$ du poste des dépenses incidentes au poste des travaux contingents du contrat accordé à Excavations super inc. (soumission 8901) pour la reconstruction d'un égout combiné et d'une conduite d'eau secondaire, là où requis, dans le chemin Trafalgar, de The Boulevard à un point au nord de l'avenue Trafalgar;

D'accorder à Excavations super inc. le surplus contractuel de 17 269,45 \$, faisant ainsi passer le prix total du contrat de 937 453,42 \$ à 954 722,87 \$;

D'imputer cette dépense comme suit :	014-3-7611207000-02271	11 200,19 \$
	014-3-7611408000-02271	6 069,26 \$.

Adoptée à l'unanimité

CA05 240754

20.02

APPUI FINANCIER - MONSIEUR DENIS GAGNÉ (100 \$), MADAME SOPHIE POTHIER (100 \$), COMITÉ DES PERSONNES ATTEINTES DU VIH DU QUÉBEC (350 \$), LES RUELLARDS (250 \$) ET PROJET TRIP (1 200 \$) (1052598149)

Il est proposé par le conseiller Robert Laramée
appuyé par la conseillère Louise O'Sullivan

D'accorder une contribution de 100 \$ à monsieur Denis Gagné, de 100 \$ à madame Stéphanie Pothier, de 350 \$ au Comité des personnes atteintes du VIH du Québec, de 250 \$ aux Ruellards et 1 200 \$ au projet Trip;

D'imputer ces dépenses comme suit :	provenance	063-3-526322-111102-6792	1 200 \$
	imputation	063-3-526322-111101-9310	1 200 \$
		063-3-526322-191101-9310	800 \$.

Adoptée à l'unanimité

CA05 240755

20.03 (2)

SYSTÈMES D'ÉCLAIRAGE - CONSTRUCTION - RUES SAINT-CHRISTOPHE, AMHERST, WOLFE, DU GLACIS ET MONTCALM - CONSTRUCTION NRC INC. (125 363 \$) - RÉOLUTION CA05 240651 - MODIFICATION (1053103006)

Attendu qu'une erreur technique a été commise quant à la description des travaux :

Il est proposé par le conseiller Robert Laramée
appuyé par la conseillère Louise O'Sullivan

De modifier la résolution CA05 240651 en remplaçant le 2^e tableau et le texte qui le précède immédiatement par le suivant :

« Le budget du PTI provient du même projet, soit le 10133
provenance 014-3-6843542004-04063
emprunt autorisé par le règlement 04-063
imputation projet 48007 solidarité 5 000 logements et suites

<u>Description</u>	<u>Sous-projet</u>	<u>Crédits</u>	<u>Dépense</u>	<u>Contrat</u>
rue Du Glacis, de Amherst à Wolfe	348007024	16 586,18 \$	17 660,96 \$	16 452,25 \$
rue Amherst (côté est), de Du Glacis à Saint-Antoine	348007112	11 774,34 \$	12 537,32 \$	12 233,42 \$
rue Wolfe, de Du Glacis à Saint-Antoine	348007014	24 159,46 \$	25 724,99 \$	25 101,42 \$
rue Montcalm (côté ouest), de Du Glacis à Saint-Antoine	348007031	11 977,94 \$	12 754,11 \$	12 444,95 \$

. ».

Adoptée à l'unanimité

CA05 240756

20.04 (2)

**APPUI FINANCIER - TABLES DE CONCERTATION INTER-ACTION DU QUARTIER DE PETER-McGILL (5 000 \$)
ET DU FAUBOURG SAINT-LAURENT (5 000 \$) (1052813013)**

Il est proposé par le conseiller Robert Laramée
appuyé par la conseillère Louise O'Sullivan

D'accorder une contribution de 5 000 \$ à la Table de concertation inter-action du quartier de Peter-McGill et de 5 000 \$ à la Table de concertation du faubourg Saint-Laurent, et ce, afin de les soutenir dans la mise en oeuvre de leur plan d'action relatif à la promotion de la qualité de vie et de la protection de l'environnement urbain;

D'approuver les conventions entre l'Arrondissement et ces organismes;

D'imputer en 2005 cette dépense de 10 000 \$ au compte 001-3-662851-511201-9310.

Adoptée à l'unanimité

CA05 240757

20.05 (2)

**APPUI FINANCIER - PROGRAMME MONTRÉALAIS DE SOUTIEN À L'ACTION CITOYENNE EN SÉCURITÉ
URBAINE - TANDEM YMCA CENTRE-VILLE (3 720 \$) (1053381001)**

Attendu l'approbation par la résolution CA03 240897 (1030644008) d'une convention avec le Young Men Christian's Association de Montréal (YMCA) pour la réalisation, de 2004 à 2006, dans le secteur ouest de l'arrondissement, des activités du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine;

Attendu la résolution CA04 241115 (1043381003) qui accordait une contribution de 59 093 \$ à Tandem YMCA Centre-Ville pour la réalisation, en 2005, de ces activités;

Attendu que l'attribution d'un montant additionnel permettra de faciliter la mise en oeuvre du programme selon les orientations et les paramètres approuvés :

Il est proposé par le conseiller Robert Laramée
appuyé par la conseillère Louise O'Sullivan

D'accorder une contribution de 3 720 \$ à Tandem YMCA Centre-Ville pour l'implantation du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine;

D'imputer en 2005 cette dépense de 3 720 \$ au compte 001-3-662501-511201-9310.

Adoptée à l'unanimité

CA05 240758 **20.06 (2)**
APPUI FINANCIER - PROJET CULTUREL « LE THÉÂTRE DEVANT SOI » - MAISON THÉÂTRE (10 000 \$)
(1053405001)

Il est proposé par le conseiller Robert Laramée
appuyé par la conseillère Louise O'Sullivan

D'approuver la convention avec la Maison théâtre relativement à la réalisation du projet « Le théâtre devant soi »;

D'accorder une contribution de 10 000 \$ à l'organisme, et ce, dans le cadre des projets (3.5.1.1) du Sommet de Montréal;

D'imputer cette dépense 10 000 \$ au compte 001-3-662701-112601-4000.

Adoptée à l'unanimité

CA05 240759 **20.07 (3)**
JARDINS COMMUNAUTAIRES - GESTION - 2 ORGANISMES (1050644005)

Attendu le Programme des jardins communautaires mis au point par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social :

Il est proposé par le conseiller Robert Laramée
appuyé par la conseillère Louise O'Sullivan

D'approuver les conventions, sans contribution financière, entre l'Arrondissement et les organismes bénévoles « Jardin communautaire des 50 citoyens » et « Jardin communautaire Panet » pour la gestion de jardins communautaires.

Adoptée à l'unanimité

CA05 240760 **20.08 (3)**
SOUTIEN TECHNIQUE - LA GRANDE MASCARADE - PRODUCTIONS L'ENTRACTE INC. (1051508017)

Il est proposé par le conseiller Robert Laramée
appuyé par la conseillère Louise O'Sullivan

D'approuver le protocole d'entente de soutien technique avec les Productions l'entracte inc. pour la tenue, du 27 au 30 octobre 2005, de la deuxième édition de la Grande mascarade.

Adoptée à l'unanimité

CA05 240761 **20.09 (3)**
APPUI FINANCIER - FONDATION POUR L'ÉDUCATION DES ENFANTS ET DES JEUNES ADULTES DÉFAVORISÉS (500 \$) (1052598150)

Il est proposé par le conseiller Robert Laramée
appuyé par la conseillère Louise O'Sullivan

D'accorder une contribution de 500 \$ à la Fondation pour l'éducation des enfants et des jeunes adultes défavorisés;

D'imputer cette dépense 500 \$ au compte 063-3-526322-191101-9310.

Adoptée à l'unanimité

CA05 240762

RÉUNION, POUR ADOPTION, D'ARTICLES DE L'ORDRE DU JOUR (1052598157)

Il est proposé par le conseiller Robert Laramée
appuyé par la conseillère Louise O'Sullivan

De réunir, pour adoption, les articles 20.10 (4) à 20.19 (7) de l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité

CA05 240763

20.10 (4)

**.RÉAMÉNAGEMENT DE L'ÎLOT EST DU SQUARE VIGER - GROUPE DUBÉ ET ASSOCIÉ INC. (639 925 \$) -
RÉSOLUTION CA05 240650 - MODIFICATION (1053533010)**

Attendu qu'une erreur technique a été commise quant à l'identification du sous-projet applicable à l'imputation :

Il est proposé par le conseiller Robert Laramée
appuyé par la conseillère Louise O'Sullivan

De modifier la résolution CA05 240650 en remplaçant les mots « sous-projet 0534220-010 » par les mots « sous-projet 0534220-220 ».

Adoptée à l'unanimité

CA05 240764

20.11 (4)

**TROTTOIRS ET BORDURES - RECONSTRUCTION - BP ASPHALTE INC. - DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE
(180 000 \$) (1054025004)**

Attendu la résolution CA05 240396 relative à un contrat accordé à BP asphalte inc. :

Il est proposé par le conseiller Robert Laramée
appuyé par la conseillère Louise O'Sullivan

D'autoriser une dépense supplémentaire de 180 000 \$ (TTC) pour des travaux de réfection de trottoirs, là où requis, sur différentes rues;

D'augmenter de 180 000 \$ (TTC) le contrat de BP asphalte inc. conformément aux taux unitaires de sa soumission et aux plans et au cahier des charges préparés pour ce contrat (SP-24-05-04), faisant ainsi passer le prix total du contrat de 414 966 \$ (TTC) à 594 966 \$ (TTC);

D'imputer cette dépense comme suit :

provenance	014-3-0555737000-05823			
imputation	emprunt autorisé par le règlement CA-24-042			
_____ projet	sous-projet	crédits	dépense	contrat
55737	0555737-040	169 045,86 \$	180 000 \$	180 000 \$.

Adoptée à l'unanimité

CA05 240765

20.12 (4)

CHAUSSÉES ET TROTTOIRS - TRAVAUX - CONSTRUCTION DJL INC. - DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE (100 000 \$) (1054025005)

Il est proposé par le conseiller Robert Laramée
appuyé par la conseillère Louise O'Sullivan

D'autoriser une dépense supplémentaire de 100 000 \$ (TTC) pour des travaux de réfection routière, là où requis, sur différentes rues et ruelles;

D'augmenter de 100 000 \$ (TTC) le contrat de Construction DJL inc. conformément aux taux unitaires de sa soumission et aux plans et au cahier des charges préparés pour ce contrat (SP-24-05-03), faisant ainsi passer le prix total du contrat de 1 318 964,47 \$ (TTC) à 1 418 964,47 \$ (TTC);

D'imputer cette dépense comme suit :

provenance	014-3-0555737000-05823			
imputation	emprunt autorisé par le règlement CA-24-042			
projet	sous-projet	crédits	dépense	contrat
55737	0555737-020	70 435.77 \$	75 000 \$	75 000 \$
55737	0555737-030	23 478.59 \$	25 000 \$	25 000 \$.

Adoptée à l'unanimité

CA05 240766

20.13 (4)

TRAVAUX EN RÉGIE - PAVAGE - PROGRAMME DE RÉFECTION ROUTIÈRE 2005 (PROJET 55737) - DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE (45 000 \$) (1054025008)

Attendu la résolution CA05 240315 (1053396002) relative à des travaux à réaliser en régie :

Il est proposé par le conseiller Robert Laramée
appuyé par la conseillère Louise O'Sullivan

D'autoriser une dépense supplémentaire de 45 000 \$ (TTC) pour la réalisation en régie de travaux de pavage par la Division voirie de la Direction des travaux publics, afin de couvrir les coûts de l'asphalte en rapport avec la réfection des rues (excluant la main-d'oeuvre);

D'imputer cette dépense comme suit :

provenance	014-3-0555737000-05823			
imputation	emprunt autorisé par le règlement CA-24-042			
projet	sous-projet	crédits	dépense	
55737	0555737-010	42 261,46 \$	45 000 \$.	

Adoptée à l'unanimité

CA05 240767

20.14 (5)

TRANSPORT DE NEIGE - HIVER 2005-2006 - DF TRANSPORT EN VRAC SNC ET NOËL ET FILS (9124-4277 QUÉBEC INC.) (486 753,15 \$) (1054025007)

Il est proposé par le conseiller Robert Laramée
appuyé par la conseillère Louise O'Sullivan

D'autoriser les dépenses relatives aux contrats T-61 et T-62 en fonction des volumes de neige transportés pour la période du 1^{er} novembre 2005 au 31 mars 2006;

D'accorder à DF transport en vrac SNC, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat de transport de neige T-61 pour l'hiver 2005-2006 au prix unitaire de 3,10 \$/m³;

D'accorder à Noël et fils (9124-4277 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat de transport de neige T-62 pour l'hiver 2005-2006 au prix unitaire de 2,43 \$/m³;

D'autoriser l'unité administrative responsable à effectuer les paiements seulement sur présentation des rapports dûment approuvés;

D'imputer ces dépenses comme suit :

imputation	001-3-280016-332201-4422	81 127,15 \$ (brut)	2005
	001-3-280016-332201-4422	405 626,00 \$ (brut)	2006.

Adoptée à l'unanimité

CA05 240768 **20.15 (5)**
APPUI FINANCIER - SERVICE DES LOISIRS SAINTE-CATHERINE D'ALEXANDRIE (56 973,20 \$) (1053405002)

Il est proposé par le conseiller Robert Laramée
appuyé par la conseillère Louise O'Sullivan

D'accorder au Service des loisirs Sainte-Catherine d'Alexandrie une contribution de 56 973,20 \$ pour l'année 2006;

D'imputer cette dépense comme suit :

001-3-198601-715503-9310	volet club de vacances	8 616,00 \$
001-3-198601-715503-9310	volet encadrement des activités de loisirs	15 538,20 \$
052-3-184050-833201-5310	volet entretien	32 819,00 \$.

Adoptée à l'unanimité

CA05 240769 **20.16 (6)**
PROJETS DU CHUM ET DU QUARTIER DE LA SANTÉ - ENCADREMENT ORGANISATIONNEL - APPROBATION (1052593003)

Il est proposé par le conseiller Robert Laramée
appuyé par la conseillère Louise O'Sullivan

D'approuver l'encadrement organisationnel des projets du CHUM et du Quartier de la santé.

Adoptée à l'unanimité

CA05 240770 **20.17 (6)**
DÉCORATIONS DE NOËL - AVENUE MCGILL COLLEGE - INSTALLATION, ENTRETIEN ET ENLÈVEMENT - « PLUS QUE NOËL » (26 874,44 \$) (1053922001)

Il est proposé par le conseiller Robert Laramée
appuyé par la conseillère Louise O'Sullivan

D'accorder à la firme « Plus que Noël » un contrat pour l'installation, l'entretien et l'enlèvement de décorations de Noël sur l'avenue McGill College, et ce, pour un montant de 26 874,44 \$ (TTC) comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'imputer cette dépense de 26 874,44 \$ au compte 001-3-520210-322201-4190.

Adoptée à l'unanimité

CA05 240771 **20.18 (6)**
APPUI FINANCIER - CLUB DE SOCCER « LES BOUCANIERS » (5 000 \$) (1053820004)

Il est proposé par le conseiller Robert Laramée

appuyé par la conseillère Louise O'Sullivan

D'accorder pour l'année 2005, dans le cadre du Programme de revitalisation urbaine intégrée et du volet club sportif, une contribution additionnelle de 5 000 \$ au club de soccer « Les Boucaniers », en conformité avec la convention en vigueur du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2006;

D'imputer cette dépense comme suit : provenance 001-3-662652-511201-4450
 imputation 001-3-662652-511201-9310.

Adoptée à l'unanimité

CA05 240772 **20.19 (7)**
SURVEILLANCE ARCHÉOLOGIQUE - PARC DES VÉTÉRANS - SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE
CHRONOGRAMME-LAUVERBEC INC. - DÉPENSE ADDITIONNELLE (27 000 \$) (1051089002)

Attendu le contrat accordé à la Société d'archéologie Chronogramme-Lauverbec inc. par la résolution CA04 240453 (1041827012) :

Il est proposé par le conseiller Robert Laramée
appuyé par la conseillère Louise O'Sullivan

D'autoriser une dépense de 27,000 \$ (TTC) pour la fourniture de services de surveillance archéologique durant les travaux de réaménagement du parc des Vétérans;

D'accorder à la Société d'archéologie Chronogramme-Lauverbec inc. le contrat à cette fin;

D'imputer la dépense comme suit :

provenance	014-3-0534220000-05820		
imputation	emprunt autorisé par le règlement CA-24-041 (05820)		
projet	sous-projet	crédits	dépense
34220	0434220-072	25 356,88 \$	27 000 \$.

Adoptée à l'unanimité

CA05 240773 —
RÉUNION, POUR ADOPTION, D'ARTICLES DE L'ORDRE DU JOUR (1052598157)

Il est proposé par le conseiller Robert Laramée
appuyé par la conseillère Louise O'Sullivan

De réunir, pour adoption, les articles 20.20 (7) à 20.22 (8) de l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité

CA05 240774 **20.20 (7)**
APPUI FINANCIER - PLAN DE VERDISSEMENT DU QUARTIER SAINTE-MARIE - CENTRE JEAN-CLAUDE
MALÉPART (25 000 \$) (1053820005)

Il est proposé par le conseiller Robert Laramée
appuyé par la conseillère Louise O'Sullivan

D'accorder, dans le cadre du Programme de revitalisation urbaine intégrée et afin de réaliser en 2005 et 2006 le projet « Plan de verdissement du quartier Sainte-Marie », une contribution de 25 000 \$ à la Corporation du Centre Jean-Claude-Malépart;

D'imputer cette dépense comme suit : provenance 001-3-662652-511201-4450
imputation 001-3-662652-511201-9310.

Adoptée à l'unanimité

CA05 240775 **20.21 (8)**
TRAVAUX URGENTS - RÉFECTION DU COLLECTEUR D'ÉGOUT - RUE DE ROUEN, ENTRE LES RUES HOGAN ET WURTELE - CONSTRUCTION BENTECH INC. (980 000 \$) - DEMANDE AU COMITÉ EXÉCUTIF (1054025006)

Attendu les résolutions CA05 240539 (1053396005) et CA05 240568 (1053396004) :

Il est proposé par le conseiller Robert Laramée
appuyé par la conseillère Louise O'Sullivan

De demander au comité exécutif :

d'autoriser une dépense de 980 000 \$ (TTC) comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant, pour la réalisation de travaux d'urgence reliés à la réfection d'une section d'environ 150 mètres du collecteur d'égout de 1 500 mm de diamètre sur la rue de Rouen, entre les rues Hogan et Wurtele;

de procéder aux paiements à Construction Bentech inc. selon les décomptes progressifs approuvés par l'Arrondissement de Ville-Marie;

d'imputer cette dépense comme suit :

provenance	_____	budget de fonctionnement 2005 - SITE
imputation	_____	
	1001.0010000.103039.04121.55402.000000.0000.000000.056051.00000.00000	
	DA/100329	
montant	980 000 \$ (TTC).	

Adoptée à l'unanimité

CA05 240776 **20.22 (8)**
APPUI FINANCIER - GROUPE DE RECHERCHE ET D'INTERVENTION SOCIALE GAIE ET LESBIENNE (500 \$)
(1052598151)

Il est proposé par le conseiller Robert Laramée
appuyé par la conseillère Louise O'Sullivan

D'accorder une contribution de 500 \$ au Groupe de recherche et d'intervention sociale gaie et lesbienne;

D'imputer cette dépense comme suit :	provenance	063-3-526322-111102-6792	298 \$
		063-3-526322-191101-9310	202 \$
	imputation	063-3-526322-111101-9310	500 \$.

Adoptée à l'unanimité

CA05 240777 —
RÉUNION, POUR ADOPTION, D'ARTICLES DE L'ORDRE DU JOUR (1052598157)

Il est proposé par le conseiller Robert Laramée
appuyé par la conseillère Louise O'Sullivan

De réunir, pour adoption, les articles 30.01 à 30.06 (7) de l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité

CA05 240778 **30.01**

VIREMENT DE CRÉDITS - AGENT DE PROJETS - ÉVÉNEMENTS PUBLICS (20 400 \$) (1050141024)

Attendu qu'un mandat spécial sera confié à un agent de projets de la Division des événements publics de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, et, qu'en conséquence, il devra être remplacé dans ses fonctions habituelles :

Il est proposé par le conseiller Robert Laramée
appuyé par la conseillère Louise O'Sullivan

De procéder au virement de crédits suivant :

provenance	063-3-526322-132901-5150	20 400 \$
imputation	063-3-526322-715801-1100	15 800 \$
	063-3-526322-715801-2000	4 600 \$.

Adoptée à l'unanimité

CA05 240779

30.02

VIREMENTS DE CRÉDITS - COUVERTURES DES DÉPENSES - DIFFÉRENTS COMPTES (431 900 \$)
(1050141026)

Attendu qu'il y a lieu de disposer des sommes nécessaires pour couvrir les dépenses dans différents comptes :

Il est proposé par le conseiller Robert Laramée
appuyé par la conseillère Louise O'Sullivan

D'approuver les virements de crédits suivants :

provenance	001-2-xxxxxx-xxxxxx-8252	180 000 \$
	001-2-xxxxxx-xxxxxx-8352	251 900 \$
imputation	063-3-526322-132903-3210	15 000 \$
	063-3-526322-132903-3310	15 000 \$
	063-3-526322-312301-6310	50 000 \$
	063-3-526322-433203-6790	50 000 \$
	063-3-526322-312301-6310	50 000 \$
	063-3-526332-132903-5153	251 900 \$.

Adoptée à l'unanimité

CA05 240780

30.03 (3)

DON - DÉCÈS DU PÈRE DE SYLVIE CHAMPAGNE, CONSEILLÈRE EN AMÉNAGEMENT - SOCIÉTÉ ALHZEIMER DU CANADA (100 \$) (1052840067)

Considérant le décès du père de madame Sylvie Champagne, conseillère en aménagement;

Considérant la volonté de la famille que les marques de sympathie soient exprimées en faisant des dons à un organisme particulier :

Il est proposé par le conseiller Robert Laramée
appuyé par la conseillère Louise O'Sullivan

De donner, en témoignage de sympathie suite à ce décès, un montant de 100 \$ à la Société Alzheimer du Canada;

D'imputer cette dépense comme suit :	provenance	001-3-520710-681101-6720	100 \$
	imputation	001-3-520710-681101-9310	100 \$.

Adoptée à l'unanimité

CA05 240781

30.04 (3)

DON - DÉCÈS DU PÈRE DE MARC PERREULT, AGENT TECHNIQUE EN ARCHITECTURE - DÉVELOPPEMENT ET PAIX (100 \$) (1052840068)

Considérant le décès du père de monsieur Marc Perreault, agent technique en architecture;

Considérant la volonté de la famille que les marques de sympathie soient exprimées en faisant des dons à un organisme particulier :

Il est proposé par le conseiller Robert Laramée
appuyé par la conseillère Louise O'Sullivan

De donner, en témoignage de sympathie suite à ce décès, un montant de 100 \$ à la Coopérative internationale développement et paix;

D'imputer cette dépense comme suit :	provenance	001-3-520710-681101-6720	100 \$
	imputation	001-3-520710-681101-9310	100 \$.

Adoptée à l'unanimité

CA05 240782

30.05 (5)

DÉLÉGATION DE POUVOIRS AUX FONCTIONNAIRES - RESSOURCES FINANCIÈRES - 1^{er} AOÛT AU 31 AOÛT 2005 - RAPPORT - DÉPÔT (1053247007)

Il est proposé par le conseiller Robert Laramée
appuyé par la conseillère Louise O'Sullivan

De prendre acte du dépôt, conformément au Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires (CA-24-009), du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires en matière de ressources financières pour la période du 1^{er} août au 31 août 2005.

Adoptée à l'unanimité

CA05 240783

30.06 (7)

DON - DÉCÈS DU PÈRE DE DANIELLE BLAIS, INSPECTRICE - ASSOCIATION DU DIABÈTE DU QUÉBEC (100 \$) (1050584003)

Considérant le décès du père de madame Danielle Blais, inspectrice du domaine public;

Considérant la volonté de la famille que les marques de sympathie soient exprimées en faisant des dons à un organisme particulier :

Il est proposé par le conseiller Robert Laramée
appuyé par la conseillère Louise O'Sullivan

De donner, en témoignage de sympathie suite à ce décès, un montant de 100 \$ à l'Association du diabète du Québec;

D'imputer cette dépense comme suit :	provenance	001-3-280016-312201-3140
	imputation	001-3-280016-312201-9310.

Adoptée à l'unanimité

CA05 240784

RÉUNION, POUR ADOPTION, D'ARTICLES DE L'ORDRE DU JOUR (1052598157)

—

Il est proposé par le conseiller Robert Laramée
appuyé par la conseillère Louise O'Sullivan

De réunir, pour adoption, les articles 40.01 à 40.03 (2) et de 40.05 (2) à 40.09 (2) de l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité

CA05 240785 **40.01**
EMPRUNT - RÈGLEMENT - PROGRAMME DE REVITALISATION URBAINE INTÉGRÉE (200 000 \$) -
ABROGATION DE LA RÉOLUTION D'ADOPTION ET RETRAIT DU RÈGLEMENT (1043533013)

Attendu que l'approbation par le ministre des Affaires municipales et des Régions n'est plus requise relativement au règlement CA-24-040 :

Il est proposé par le conseiller Robert Laramée
appuyé par la conseillère Louise O'Sullivan

D'abroger la résolution CA05 240085 relative au Règlement autorisant un emprunt de 200 000 \$ pour la réalisation du Programme de revitalisation urbaine intégré (CA-24-040);

De retirer ce règlement.

Adoptée à l'unanimité

CA05 240786 **40.02 (2)**
OPÉRATION CADASTRALE - FRAIS DE PARC - RUE ONTARIO (CÔTÉ SUD), À L'EST DE LA RUE BERCY -
PAIEMENT (13 130 \$) (1051141004)

Il est proposé par le conseiller Robert Laramée
appuyé par la conseillère Louise O'Sullivan

D'accepter, conformément au Règlement sur les opérations cadastrales (R.R.V.M., c. O-1), le versement de 13 130 \$ relatif à des frais de parc, représentant 10 % de la valeur réelle des lots proposés dans le plan d'opération cadastrale (2051141047) visant un emplacement situé sur le côté sud de la rue Ontario, à l'est de la rue Bercy;

De déposer ce montant au compte 001-4-075212-511512.

Adoptée à l'unanimité

CA05 240787 **40.03 (2)**
PROJET PARTICULIER - 1220, RUE CRESCENT - ADOPTION DU 2^e PROJET DE RÉOLUTION (1052840013)

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19), le conseil a adopté un premier projet de résolution et l'a soumis à une consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption :

Il est proposé par le conseiller Robert Laramée
appuyé par la conseillère Louise O'Sullivan

D'adopter le second projet de résolution à l'effet :

d'accorder pour l'emplacement portant le numéro de lot 1 341 134 et le bâtiment portant le numéro 1220, rue Crescent, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) et en dérogation aux articles 9, 24, 43, 55, 56, 58, 81, 99 et 605 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie (01-282), l'autorisation de construire un bâtiment résidentiel et commercial de 10 étages;

d'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- a) l'implantation, la hauteur et l'alignement du bâtiment doivent être conformes aux plans A-4, A-8, A-9 et A-10 préparés en août 2005 par Michealange Panzini, architectes, et estampillés par l'Arrondissement le 6 septembre 2005;
- b) la densité du bâtiment ne doit pas excéder 6;
- c) la hauteur du bâtiment ne doit pas excéder 32 mètres;
- d) le projet doit conserver le bâtiment portant le numéro 1220, rue Crescent, sur une plus grande profondeur, soit sur environ 50 % de sa superficie;
- e) le basilaire doit comporter de 3 à 4 étages et prévoir un recul de la première des 4 travées de façon à assurer une meilleure intégration avec le bâtiment portant le numéro 1220, rue Crescent;
- f) les étages au-delà du basilaire doivent être en retrait du plan de façade;
- g) le hall d'entrée et les locaux abritant des fonctions commerciales doivent prévoir des ouvertures sur la rue Crescent;
- h) la pergola doit être reculée du plan de façade de deux fois sa hauteur;
- i) l'escalier avant du bâtiment conservé doit reproduire l'apparence de l'escalier d'origine;
- j) les fenêtres doivent présenter des proportions verticales;

- k) les plans de construction doivent être approuvés conformément à la procédure du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie (01-282) et, en plus des critères prévus au titre VIII, les critères suivants s'appliquent :
 - i) le traitement des entrées commerciales et le traitement du rez-de-chaussée devra se faire en harmonie avec les bâtiments voisins en favorisant l'alignement des hauteurs et en augmentant le pourcentage de maçonnerie;
 - ii) la quantité de surfaces vitrées du rez-de-chaussée de la façade nord devra être augmentée;

de fixer un délai de 120 mois pour la réalisation des travaux visés par la présente autorisation et, si ce délai n'est pas respecté, elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité

—

40.04 (2)

PROJET PARTICULIER - 2365 À 2369, RUE JEAN-LANGLOIS - ADOPTION DU 2^e PROJET DE RÉOLUTION (1052840034)

Cet article a été retiré de l'ordre du jour lors de l'adoption de ce dernier par la résolution CA05 240739.

CA05 240788

40.05 (2)

PROJET PARTICULIER - RUE CHARLOTTE (CÔTÉ NORD), ENTRE LA RUE DE BULLION ET L'AVENUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE - ADOPTION DU 2^e PROJET DE RÉOLUTION (1052840036)

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19), le conseil a adopté un premier projet de résolution et l'a soumis à une consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption;

Attendu les commentaires défavorables à l'égard de ce projet que plusieurs ont exprimés lors de cette consultation :

Il est proposé par le conseiller Robert Laramée
appuyé par la conseillère Louise O'Sullivan

De ne pas adopter le second projet de résolution à l'effet :

d'accorder pour l'emplacement portant le numéro de lot 2 161 722 situé du côté nord de la rue Charlotte, du côté est de la rue De Bullion et du côté ouest de l'avenue de l'Hôtel-de-ville, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation un immeuble (CA-24-011) et en dérogation aux règlements 99-171 et 01-282, l'autorisation de construire et d'occuper un bâtiment résidentiel conformément aux plans A-010, A-101, A-102, A-110, A-120, A-130, A-140, A-150, A-160, A-170, A-180, A-190, A-210 et A-

220, et à la coupe transversale (A-A) préparés par Michelange Panzini, architectes, et estampillés par l'Arrondissement le 8 juillet 2005;

d'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- a) le nombre de logements ne doit pas excéder 187;
- b) l'implantation au sol, l'alignement sur rue, la hauteur, la volumétrie et les retraits d'alignement doivent être conformes aux plans mentionnés précédemment;
- c) la localisation de l'accès véhiculaire doit être conforme aux plans mentionnés précédemment;
- d) un logement situé au rez-de-chaussée, adjacent à la voie publique, doit être directement accessible de la rue;
- e) la cour arrière doit être accessible par une porte cochère;
- f) les plans de construction et d'aménagement des espaces libres doivent être approuvés conformément à la procédure du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie (01-282) et les critères additionnels suivants s'appliquent :
 - i) l'expression architecturale et le parement extérieur du bâtiment doivent s'inspirer des bâtiments représentatifs du secteur;
 - ii) les espaces libres du site doivent faire l'objet d'un aménagement paysager privilégiant l'utilisation d'éléments végétaux;
 - iii) l'aménagement des espaces libres doit contribuer à assurer la sécurité et le confort des usagers;
 - iv) les équipements mécaniques doivent être traités de manière à assurer leur intégration architecturale, notamment au niveau de la volumétrie et des matériaux de revêtement utilisés;

de fixer, pour la réalisation des travaux visés par la présente autorisation, un délai de 120 mois à compter de l'entrée en vigueur, le 16 août 1999, du règlement 99-171 encadrant la réalisation du projet « Faubourg Saint-Laurent »; si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité

CA05 240789

40.06 (2)

PROJET PARTICULIER - RUES ONTARIO ET BERCY - LOTS 185-4 et 185-5 - ADOPTION (1052840039)

Considérant qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, aucune demande n'a été reçue :

Il est proposé par le conseiller Robert Laramée
appuyé par la conseillère Louise O'Sullivan

D'accorder, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation d'aménager des logements au sous-sol et au rez-de-chaussée des bâtiments à construire sur les lots 185-4 et 185-5 du village de Hochelaga, et ce, malgré l'article 230 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie (01-282);

D'assortir cette autorisation de la condition suivante :

soumettre la demande de permis à la procédure du titre VIII du règlement 01-282 et à un critère additionnel, à savoir que les bâtiments et l'aménagement des terrains, incluant les stationnements, soient traités de façon à atténuer les nuisances dues à la circulation;

De fixer un délai de 120 mois pour la réalisation des travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité

CA05 240790

40.07 (2)

PROJET PARTICULIER - 1356, RUE SAINTE-CATHERINE OUEST - ADOPTION DU 2^e PROJET DE RÉSOLUTION (1052840050)

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19), le conseil a adopté un premier projet de résolution et l'a soumis à une consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption :

Il est proposé par le conseiller Robert Laramée
appuyé par la conseillère Louise O'Sullivan

D'adopter le second projet de résolution à l'effet :

d'accorder l'autorisation d'occuper à des fins de débit de boissons alcooliques le bâtiment situé au 1344 à 1356, rue Sainte-Catherine Ouest, à l'angle de la rue Crescent, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011);

d'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- a) la superficie de plancher maximale pouvant être occupée par l'usage « débit de boissons alcooliques » ne doit pas excéder 860 m²;
- b) un seul établissement peut être occupé à cette fin.

Adoptée à l'unanimité

CA05 240791

40.08 (2)

PROJET PARTICULIER - 1417, BOULEVARD SAINT-LAURENT - ADOPTION DU 2^e PROJET DE RÉSOLUTION (1052840054)

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19), le conseil a adopté un premier projet de résolution et l'a soumis à une consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption :

Il est proposé par le conseiller Robert Laramée
appuyé par la conseillère Louise O'Sullivan

D'adopter le second projet de résolution à l'effet :

d'accorder pour le 2^e étage du bâtiment portant le numéro 1417, boulevard Saint-Laurent, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) et en dérogation aux articles 134, 268, 273, 274 et 605 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie (01-282), l'usage « établissement exploitant l'érotisme »;

d'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- a) la superficie maximale autorisée est de 500 m²;
- b) l'accès arrière du bâtiment situé sur la rue Saint-Dominique devra être utilisée seulement en cas d'urgence;
- c) les plans de rénovation des façades du bâtiment, éclairage et enseignes compris, doivent être approuvés en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie (01-282), aux fins de la délivrance du certificat d'occupation; la rénovation ne pourra être admise à aucun programme de subventions;

de fixer un délai de 120 mois pour la réalisation des travaux visés par la présente autorisation et, si ce délai n'est pas respecté, elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité

CA05 240792

40.09 (2)

PROJET PARTICULIER - 465, RUE MCGILL - ADOPTION DU 2^e PROJET DE RÉSOLUTION (1052840055)

Attendu que selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19), le conseil a adopté un premier projet de résolution et l'a soumis à une consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption :

Il est proposé par le conseiller Robert Laramée
appuyé par la conseillère Louise O'Sullivan

D'adopter le second projet de résolution à l'effet :

d'accorder pour l'emplacement portant le numéro de lot 1 179 812 situé sur le côté sud de la rue des Récollets, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) et en dérogation aux articles 388 et 390 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie (01-282) et à l'article 9 du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3), l'autorisation :

- a) de réaménager le café-terrasse rattaché au restaurant en exigeant aucun dégagement arrière ou latéral et d'y ajouter des systèmes d'auvents rétractables;
- b) de maintenir sur le café-terrasse de la musique d'ambiance acoustique destinée à la clientèle attachée du café-terrasse rattaché au restaurant portant le numéro 465, rue McGill, situé sur le lot 1 179 812;

de fixer un délai de 120 mois pour la réalisation des travaux visés par la présente autorisation et, si ce délai n'est pas respecté, elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité

CA05 240793

RÉUNION, POUR ADOPTION, D'ARTICLES DE L'ORDRE DU JOUR (1052598157)

Il est proposé par le conseiller Robert Laramée
appuyé par la conseillère Louise O'Sullivan

De réunir, pour adoption, les articles 40.10 (3) à 40.15 (5) et 40.18 (6) de l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité

CA05 240794

ORDONNANCES ET AUTORISATIONS - LA GRANDE MASCARADE (1051508016)

40.10 (3)

Il est proposé par le conseiller Robert Laramée
appuyé par la conseillère Louise O'Sullivan

D'autoriser, du 27 au 30 octobre 2005, la tenue de « La grande mascarade » sur le site des places Jacques-Cartier et De La Dauversière, et de la rue Saint-Paul, entre les rues Bonsecours et Saint-Vincent;

D'autoriser les fermetures de rues suivantes :

- place Jacques-Cartier (voies Est et Ouest) :
 - du 21 au 27 octobre, de 17 h à 23 h;
 - du 21 au 27 octobre, de 10 h à 23 h;
 - du 28 au 30 octobre, de 17 h à 23 h;
 - du 31 octobre au 2 novembre, de 10 h 30 à 23 h;
- rue Saint-Paul, entre la rue du Marché Bonsecours et la place Jacques-Cartier, du 28 au 30 octobre, de 17 h 30 à 23 h;
- rue Le Royer, entre la rue Gosford et la place Jacques-Cartier, du 28 au 30 octobre, de 17 h 30 à 23 h;
- rue Saint-Amable, entre la rue Saint-Vincent et la place Jacques-Cartier, du 28 au 30 octobre, de 17 h 30 à 23 h;
- rue de la Commune, entre la rue Saint-Pierre et la place Jacques-Cartier, le 29 octobre, de 19 h à 21 h 30;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), une ordonnance permettant la vente d'articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non alcoolisées sur le site des places Jacques-Cartier et De La Dauversière, du 27 au 30 octobre 2005, entre 17 h et 23 h, à l'occasion de cet événement;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), une ordonnance permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur le site des places Jacques-Cartier et De La Dauversière, du 27 au 30 octobre 2005, entre 17 h et 23 h, les 25 et 26 octobre, entre 13 h et 22 h, et sur la rue de la Commune, entre la rue Saint-Pierre et la place Jacques-Cartier, le 29 octobre, de 18 h à 22 h, à l'occasion de cet événement.

Adoptée à l'unanimité

CA05 240795 **40.11 (4)**
ORDONNANCE - QUARTIER DES SPECTACLES - INSTALLATION DE BANNIÈRES (1052840059)

Il est proposé par le conseiller Robert Laramée
appuyé par la conseillère Louise O'Sullivan

D'édicter, en vertu du paragraphe 4 de l'article 560 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie (01-282), une ordonnance permettant l'installation de 6 bannières sur autant de bâtiments, du 12 octobre 2005 au 15 mars 2006, et ce, afin d'identifier le Quartier des spectacles.

Adoptée à l'unanimité

CA05 240796 **40.12 (4)**
ORDONNANCE - PROJECTION D'UNE OEUVRE ORNEMENTALE COMMANDITÉE - MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN (1052840071)

Il est proposé par le conseiller Robert Laramée
appuyé par la conseillère Louise O'Sullivan

D'édicter, en vertu du paragraphe 2 de l'article 560 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie (01-282), une ordonnance relative à la projection d'une oeuvre ornementale commanditée par Gaz Métro sur les façades du Musée d'art contemporain, du 5 au 11 décembre 2005, entre 16 h 30 et minuit.

Adoptée à l'unanimité

CA05 240797 **40.13 (5)**
ORDONNANCES ET AUTORISATION - PROGRAMMATION D'ÉVÉNEMENTS SUR LE DOMAINE PUBLIC (SAISON 2005, 9^e PARTIE) (1053860007)

Il est proposé par le conseiller Robert Laramée
appuyé par la conseillère Louise O'Sullivan

D'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la Programmation d'événements sur le domaine public (saison 2005, 9^e partie);

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), une ordonnance permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés dans le document mentionné précédemment;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3), une ordonnance permettant la fermeture de rues selon les sites et les horaires des événements identifiés dans le document mentionné précédemment;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, article 8), une ordonnance permettant de vendre des objets promotionnels, de la nourriture et des boissons non alcoolisées sur les sites et selon les horaires des événements identifiés dans le document mentionné précédemment.

Adoptée à l'unanimité

CA05 240798

40.14 (5)

CONVERSION EN COPROPRIÉTÉ DIVISE - DÉROGATION À L'INTERDICTION - 2096, 2098 ET 2100, RUE PANET (1052840051)

Attendu qu'aucun commentaire n'a été reçu dans le délai prescrit par suite de la parution, le 28 août 2005, d'un avis public relatif à cette conversion :

Il est proposé par le conseiller Robert Laramée
appuyé par la conseillère Louise O'Sullivan

D'accorder, conformément au chapitre C-11 des Règlements refondus de la Ville de Montréal, une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise relativement à l'immeuble portant les numéros 2096, 2098 et 2100, rue Panet.

Adoptée à l'unanimité

CA05 240799

40.15 (5)

PROJET PARTICULIER - RUE JEAN-GIRARD ET CHEMINS DE BRESLAY, PICQUET ET SAINT-SULPICE - ADOPTION DU 1^{er} PROJET DE RÉOLUTION (1052840063)

Il est proposé par le conseiller Robert Laramée
appuyé par la conseillère Louise O'Sullivan

D'adopter le premier projet de résolution à l'effet :

d'accorder, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) et en dérogation au règlement 99-040 et au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie (01-282), l'autorisation à l'effet de reconnaître la propriété privée des cours arrière des résidences localisées dans le bâtiment portant les numéros 3070 à 3090, rue Jean-Girard, et d'installer des équipements mécaniques à moins de 3 mètres des limites de terrains, pour les propriétés situées en bordure de la rue Jean-Girard, et des chemins de Breslay, Picquet et Saint-Sulpice dans le secteur illustré au plan estampillé par l'Arrondissement le 28 septembre 2005.

Adoptée à l'unanimité

—

40.16 (6)

Cet article n'a pas été ajouté à l'ordre du jour lors de l'adoption de ce dernier par la résolution CA05 240739; le numéro 40.16 que portait cet article sera considéré comme « inutilisé ».

CA05 240800

40.17 (6)

RÈGLEMENT - PARC - FERMETURE - RUE MARTINEAU (CÔTÉ NORD, PRÈS DE LA RUE PANET) - AVIS DE MOTION (1052840069)

Le conseil Robert Laramée donne avis de motion de l'adoption d'un règlement sur la fermeture comme parc d'une lisière de terrain (lot 3 209 232) de 12,8 m² située du côté nord de la rue Martineau, près de la rue Panet, et identifiée sur le plan M-102 Sainte-Marie préparé par Michel Brouillette, arpenteur-géomètre, le 13 avril 2004 (minutes 2297, dossier 19876).

Une copie du projet de règlement ayant été remise aux conseillers, le conseiller Robert Laramée demande dispense de sa lecture lors de son adoption à une séance subséquente.

CA05 240801

40.18 (6)

CIRCULATION - MOTOCYCLETTES - ÎLE SAINTE-HÉLÈNE (1051007056)

Il est proposé par le conseiller Robert Laramée
appuyé par le conseiller Martin Lemay

D'autoriser la circulation des motocyclettes, entre 7 h et 23 h, sur l'île Sainte-Hélène, et ce, dans la mesure où celles-ci y accèdent et en sortent par le pont Jacques-Cartier.

Adoptée à la majorité

La conseillère Louise O'Sullivan vote contre cette proposition.

CA05 240802

40.19 (6)

RÈGLEMENT - SUBVENTIONS À LA CONSTRUCTION ET LA RÉNOVATION DE BÂTIMENTS COMMERCIAUX (CA-24-014) - MODIFICATION - AVIS DE MOTION (1051383004)

Attendu que le conseil de Ville a approuvé (CM05 0429, 1050490003) le projet de modification au contrat de Renouveau urbain afin de reporter jusqu'au 31 décembre 2006 l'échéance prévue pour la réalisation des projets, le tout sans augmenter l'enveloppe budgétaire globale prévue pour la réalisation du programme;

Attendu que l'Arrondissement veut prolonger la période d'application du Règlement sur les subventions relatives à la construction et la rénovation de bâtiments commerciaux (CA-24-014) :

Le conseiller Robert Laramée donne avis de motion de l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la construction et la rénovation de bâtiments commerciaux (CA-24-014), afin d'en prolonger la période d'application.

Une copie du projet de règlement ayant été remise aux conseillers, le conseiller Robert Laramée demande dispense de sa lecture lors de son adoption à une séance subséquente.

CA05 240803

SUSPENSION DES DÉLIBÉRATIONS (1052598156)

Il est proposé par le conseiller Robert Laramée
appuyé par la conseillère Louise O'Sullivan

De suspendre les délibérations à 22 h 10 et de les reprendre à 22 h 12.

Adoptée à l'unanimité

CA05 240804

RÉUNION, POUR ADOPTION, D'ARTICLES DE L'ORDRE DU JOUR (1052598157)

Il est proposé par le conseiller Robert Laramée
appuyé par la conseillère Louise O'Sullivan

De réunir, pour adoption, les articles 40.20 (6) à 40.25 (8) de l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité

CA05 240805

40.20 (6)

RÈGLEMENT - DÉLÉGATION À L'ARRONDISSEMENT - SUBVENTION À LA CONSTRUCTION ET À LA RÉNOVATION DE BÂTIMENTS COMMERCIAUX (03-033) - MODIFICATION - DEMANDE AU CONSEIL DE VILLE (1051383002)

Attendu que le conseil de Ville a adopté le Règlement intérieur particulier sur la délégation à l'arrondissement Ville-Marie d'un pouvoir réglementaire en matière de subvention à la construction et à la rénovation de bâtiments commerciaux (03-033, CM03 0235);

Attendu que le conseil d'arrondissement de Ville-Marie a adopté le Règlement sur les subventions relatives à la construction et la rénovation de bâtiments commerciaux (CA-24-014, CA03 240299);

Attendu que le conseil de Ville a approuvé (CM03 0586, 1030490006) le projet de modification au contrat de Renouveau urbain (annexe A, liste d'interventions) visant, tel que demandé par l'Arrondissement, l'abandon de 4 projets et leur remplacement par un Plan opération commerce pour un montant de 1,2 M \$;

Attendu que le conseil de Ville a adopté le Règlement modifiant le Règlement intérieur particulier sur la délégation à l'Arrondissement Ville-Marie d'un pouvoir réglementaire en matière de subvention à la construction et à la rénovation de bâtiments commerciaux (03-033.1, CM04 0401);

Attendu que le conseil de Ville a approuvé (CM05 0429, 1050490003) le projet de modification au contrat de Renouveau urbain afin de reporter jusqu'au 31 décembre 2006 l'échéance prévue pour la réalisation des projets, le tout sans augmenter l'enveloppe budgétaire globale prévue pour la réalisation du programme :

Il est proposé par le conseiller Robert Laramée
appuyé par la conseillère Louise O'Sullivan

De demander au conseil de Ville d'adopter un règlement modifiant le Règlement intérieur particulier sur la délégation à l'arrondissement Ville-Marie d'un pouvoir réglementaire en matière de subvention à la construction et à la rénovation de bâtiments commerciaux (03-033), afin d'y préciser la limite d'application sur la rue Sainte-Catherine et de reporter la date de fin des travaux admissibles.

Adoptée à l'unanimité

CA05 240806 **40.21 (7)**
RÈGLEMENT - SUBVENTION À LA RÉNOVATION ET LA TRANSFORMATION DU MÉTROPOLIS -
MODIFICATION - ADOPTION (1050472004)

Attendu qu'un avis de motion de l'adoption du règlement mentionné ci-dessous a été donné le 6 septembre 2005 :

Il est proposé par le conseiller Robert Laramée
appuyé par la conseillère Louise O'Sullivan

D'adopter le Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la rénovation et la transformation du Métropolis (CA-24-013), afin de modifier l'article 7 quant aux organismes pouvant bénéficier de services gratuits.

Adoptée à l'unanimité

CA05 240807 **40.22 (7)**
DÉROGATION MINEURE - DEMANDE - RUES DE BLEURY ET VIGER (COIN SUD-EST) (1052840062)

Il est proposé par le conseiller Robert Laramée
appuyé par la conseillère Louise O'Sullivan

D'accorder une dérogation mineure relative à l'aménagement d'un stationnement intérieur dans l'édifice projeté sur les lots 1 179 538, 1 179 541, 1 179 542, 1 179 543, 3 506 448, 3 523 293 et 3 546 533 en bordure de l'avenue Viger, entre les rues De Bleury et Anderson, autorisant l'aménagement de 5 stalles parallèles à une voie de circulation avec une longueur de 5,5 m, 6 stalles transversales à une voie de circulation avec une longueur de 5,3 m et 3 stalles transversales à une voie de circulation avec une largeur de 2,23 m, au lieu des dimensions prescrites par l'article 617 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie (01-282).

Adoptée à l'unanimité

CA05 240808

40.23 (7)

PROJET PARTICULIER - 550, RUE PEEL - ADOPTION DU 1^{ER} PROJET DE RÉSOLUTION (1052840060)

Il est proposé par le conseiller Robert Laramée
appuyé par la conseillère Louise O'Sullivan

D'adopter le premier projet de résolution à l'effet :

d'accorder, pour les emplacements composés des lots 2 975 648, 3 059 135 et 3 059 136 qui forment les parties nord des îlots bornés des rues De La Montagne, Saint-Jacques, Peel et Notre-Dame, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :

- a) de construire par phase et d'occuper un ensemble commercial et résidentiel, conformément aux plans 1 à 13 préparés par Sylvie Perreault, architectes, et estampillés par l'Arrondissement le 30 septembre 2005 ;
- b) d'occuper le rez-de-chaussée en bordure de la rue Jean-D'Estrée à des fins résidentielles;
- c) d'avoir une hauteur minimale de 11 m pour le basilaire visé aux plans mentionnés précédemment;
- d) d'aménager un stationnement de surface conformément au plan 4 mentionné précédemment;
- e) d'exploiter commercialement comme usage principal la partie du stationnement intérieur qui correspond au nombre de places disponibles au-delà du ratio de 0,65 unité par logement;
- f) d'implanter des appareils mécaniques avec écran et des édicules sur les toits;
- g) d'implanter un garde-corps sur un toit sans retrait d'alignement par rapport au plan de façade situé en dessous;

d'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- a) accompagner la demande de permis de démolition d'une demande de permis de construction pour la tour d'habitation projetée à l'intersection des rues Saint-Jacques et Peel;
- b) respecter un minimum de 30 % d'ouverture sur les plans de façade qui concernent le stationnement intérieur;
- c) dans le cas où un stationnement de surface est aménagé, y intégrer un dégagement paysagé conformément au plan 4 mentionné précédemment;
- d) utiliser le verre pour le revêtement extérieur dominant sur les volumes ayant une hauteur supérieure à 44 m;
- e) soumettre la demande de permis à la procédure du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie (01-282) et appliquer les critères additionnels suivants :
 - i) le traitement architectural de la construction doit favoriser l'unité et l'homogénéité de l'ensemble, notamment en ce qui a trait aux matériaux de revêtement et aux ouvertures;
 - ii) les équipements mécaniques hors toit doivent être traités de manière à assurer leur intégration architecturale (matériaux et volumétrie);

de fixer un délai de 120 mois pour la réalisation des travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité

CA05 240809

40.24 (7)

PROJET PARTICULIER - 1550, AVENUE PAPINEAU - ADOPTION DU 1^{ER} PROJET DE RÉSOLUTION (1052840064)

Il est proposé par le conseiller Robert Laramée
appuyé par la conseillère Louise O'Sullivan

D'adopter le premier projet de résolution à l'effet :

d'accorder, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation de construction et d'occuper le bâtiment portant le numéro 1550, avenue Papineau, et ce, en dérogation aux articles 9, 61, 134 et 605 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie (01-282);

d'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

l'implantation, la volumétrie, la hauteur et les alignements de construction de l'immeuble doivent être conformes aux plans 1/7 à 6/7 réalisés par DCYSM, architecture et design, et estampillés par l'Arrondissement le 30 septembre 2005;

le matériau utilisé doit être la brique rouge et le crépi situé au-dessus et autour de la porte couleur bleu corporatif est autorisé;

toute demande de permis visé par la présente résolution doit être approuvée conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie (01-282);

les aménagements paysagers prévus doivent être entretenus et les éléments végétaux remplacés au besoin;

de fixer un délai de 120 mois pour la réalisation des travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité

CA05 240810

40.25 (8)

ORDONNANCES - SEMAINE DE MODE DE MONTRÉAL (1051383005)

Il est proposé par le conseiller Robert Laramée
appuyé par la conseillère Louise O'Sullivan

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), une ordonnance permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur un terrain situé au sud-ouest de l'intersection de l'avenue Viger et de la côte du Beaver Hall, et ce, du 24 au 28 octobre 2005, entre 8 h et 23 h, à l'occasion de la « Semaine de mode de Montréal »;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), une ordonnance permettant de vendre des articles promotionnels reliés à cet événement, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que de consommer des boissons alcoolisées, sur le terrain situé au sud-ouest de l'intersection de l'avenue Viger et de la côte du Beaver Hall, et ce, du 24 au 28 octobre 2005, entre 14 h et 23 h, à l'occasion de la « Semaine de mode de Montréal ».

Adoptée à l'unanimité

CA05 240811

50.01

SECRÉTAIRE DE DIRECTION - POSTE TEMPORAIRE - CRÉATION - CABINET DES ÉLUS - FOURNITURE DE SERVICES À LA CONSEILLÈRE LOUISE O'SULLIVAN - RÉOLUTION CA05 240624 - MODIFICATION (1050141025)

Attendu qu' une erreur technique a été commise au moment de préciser l'imputation applicable :

Il est proposé par le conseiller Robert Laramée
appuyé par la conseillère Louise O'Sullivan

De modifier la résolution CA05 240624 (1053536001) en remplaçant le paragraphe relatif à l'imputation des dépenses par le suivant :

« D'imputer cette dépense comme suit : imputation	001-3-680032-111103-1100	19 400 \$
	001-3-680032-111103-2000	4 600 \$
provenance	001-3-520210-622201-9310	24 000 \$. ».

Adoptée à l'unanimité

J - LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance close à 22 h 18 et rappelle que la prochaine séance régulière du conseil sera tenue le 6 décembre 2005 à 19 heures.

Maire d'arrondissement

Date

Secrétaire d'arrondissement

Date

Ce procès-verbal a été adopté par la résolution CA05 240830 lors de la séance du conseil d'arrondissement du 6 décembre 2005.